

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--

DECRET N°74-147 du 6 Juin 1974

portant fixation des indices provisoires
de traitement du personnel enseignant de
l'Université.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU L'ordonnance n° 72-23 du 24 Juillet 1972 portant statut général de la
Fonction Publique du Dahomey ;
VU le décret n° 72-186 du 24 Juillet 1972 portant modalités communes d'appli-
cation du statut Général de la Fonction Publique du Dahomey ;
SUR Proposition conjointe du Ministre de la Fonction Publique et du Travail
et du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse
et des Sports,
APRES Avis du Comité Consultatif de la Fonction Publique ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : En attendant les Statuts Particuliers devant les régir, les
enseignants ayant les diplômes ou titres universitaires ci-dessous énumérés
sont rémunérés sur la base des indices de traitement ci-après :

- Docteurs de 3ème cycle et Assistants : 425
- Maîtres - Assistants : 475
- Maîtres de Conférences : 625
- Professeurs titulaires de chaire : 675

Article 2 : Le présent décret qui prend effet financier pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel.--

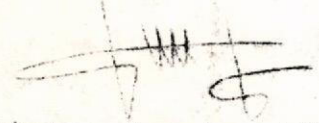
Fait à COTONOU, le 6 juin 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

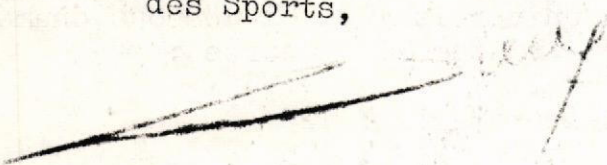
Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,


Capitaine Janvier ASSOGBA


Chef de Bataillon Pierre KOFFI

Le Ministre de l'Education Nationale,
de la Culture, de la Jeunesse et
des Sports,

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 6 -
MEPT 2 - MENCJS 2 - MEF 2 - SPD 2
Ministères 8 - IAA-DCCT-IGF-Gde.Chanc
4 - DGAJL-Dtion Stat. 2 - DB-DC-CF-
Solde 8 - Trésor 2 - DGEBS 10 - DI 6
JORD 1. CNR 4 UNIDAH 4 DGFP-DP 8


Capitaine Vincent GUEZODJE :